

LA CHAMBRE DÉCIDERÀ AUJOURD'HUI DU SORT DE M. CAILLAUX

# EXCELSIOR

Huitième année. — N° 2.594. — 10 centimes.

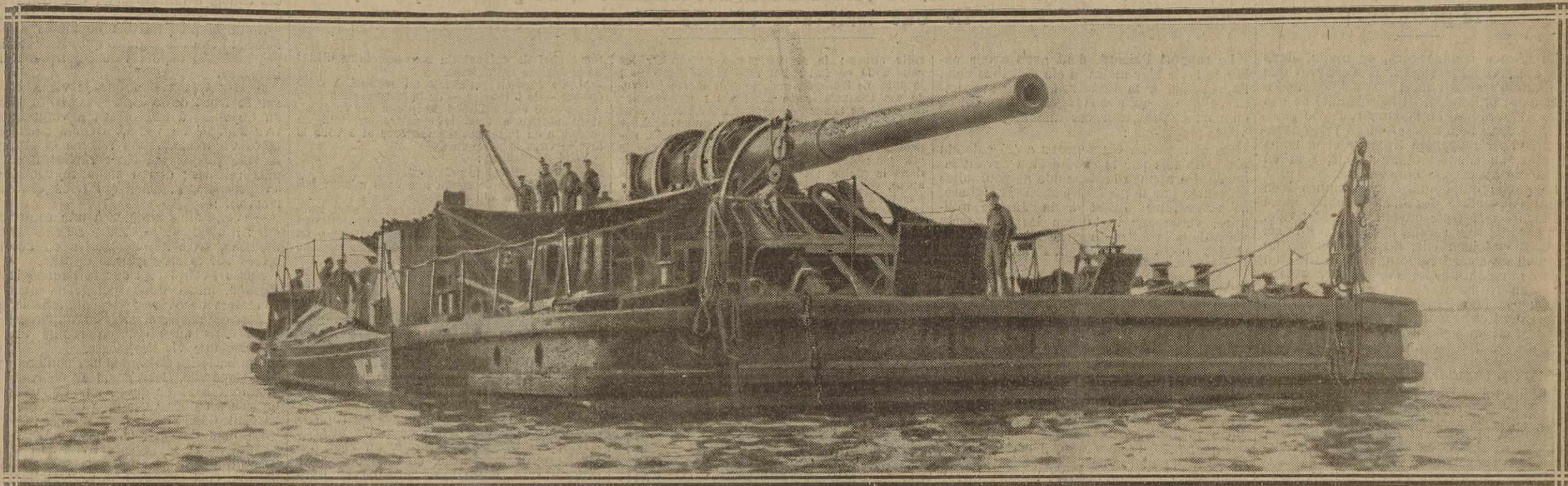
"Le plus court croquis m'en dit plus long qu'un long rapport." — NAPOLEON.

Samedi  
22  
DECEMBRE  
1917

RÉDACTION : 20, rue d'Enghien, Paris  
Téléphone : Gutenberg 0273 - 0275 - 15.00  
ADMINISTRATION : 88, av. des Champs-Élysées  
Téléphone : Wagram 57.44 et 57.45 :: ::  
Adresse télégraphique : EXCEL-PARIS  
TARIF DES ABONNEMENTS :  
France... 3 mois, 10 fr.; 6 mois, 18 fr.; 1 an, 35 fr.  
Etranger... 3 mois, 20 fr.; 6 mois, 36 fr.; 1 an, 70 fr.  
PUBLICITÉ : 11, 1<sup>re</sup> des Italiens. Tél.: Cent. 80-88  
PIERRE LAFITTE, FONDATEUR ::

## LA DÉFENSE DU FRONT DE LA BASSE-PIAVE

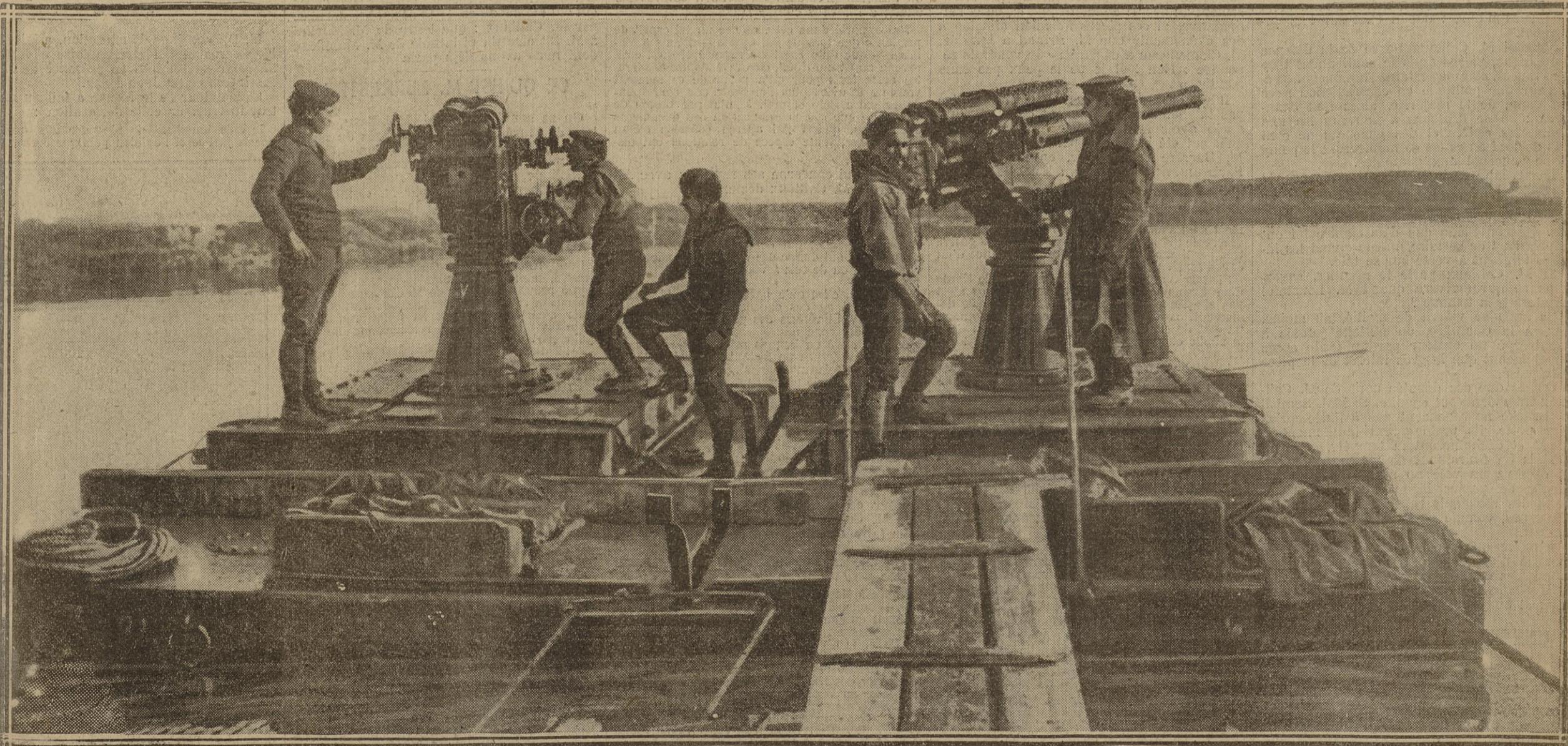
Photographies de notre envoyé spécial à l'armée d'Italie



PIÈCE D'ARTILLERIE LOURDE SUR UN PONTON AU MILIEU DES LAGUNES QUI S'ÉTENDENT DE VENISE À LA MER



DES MARINS DÉCHARGENT UN CHALAND ET FONT LA CHAÎNE POUR RAVITAILLER UNE BATTERIE



DES PIÈCES SPÉCIALES DE TIR CONTRE AVIONS ONT ÉTÉ INSTALLÉES SUR UN PONTON AU BORD D'UNE LAGUNE

Sur le front de la Basse-Piave, qui va de Capo-Sile jusqu'à Castellozzi, à 20 kilomètres à peine de Venise, des dispositions spéciales de défense ont été aménagées, car l'on s'y bat à la fois sur terre, sur l'eau et en l'air. Des monitors, des batteries installées sur

des pontons, des canots à mitrailleuses évoluent au milieu des lagunes dont les bancs de sable, en apparence déserts, et où s'enchevêtrent les fils innombrables des téléphones et des télégraphes, ont été fortifiés. — Lire en page 2 le récit de notre envoyé spécial.

## LA DISCUSSION DU RAPPORT DE M. ANDRÉ PAISANT AU PALAIS-BOURBON

LA CHAMBRE DÉCIDERÀ AUJOURD'HUI  
DU SORT DE M. CAILLAUX

## SÉANCE DÈS CE MATIN

Qui, de M. Caillaux ou de M. Loustalot parlera le premier?

La séance commencera, ce matin, dans une sérenité majestueuse. Il n'est rien que la Chambre aime autant que de juger. Elle sent alors profondément la solemnité de son rôle. Aujourd'hui, où l'honneur, la vie peut-être, de deux hommes seront en jeu, on respirera une atmosphère tragique et la tenue de tous, au début tout au moins, sera en harmonie avec cette atmosphère.

Le public qui emplira les tribunes bien avant l'ouverture des débats subira aussi l'influence : l'attente devant une salle vide, aux gradins rouge sang, avec en face de soi l'estraude présidentielle, disposée comme un tribunal de consul romain, puis l'entrée un à un de quelques députés qui gagneront leur place ou resteront debout à causer à mi-voix ; des huissiers silencieux comme des ombres qui entrent, graviront l'estraude, disposeront un papier, déplaceront un siège, puis disparaîtront comme ils sont venus. Soudain, un roulement lointain, lugubre, étouffé : le tambour, et tout à coup la porte qui s'ouvre, une voix éclatante qui annonce : « Messieurs, le président ! » M. Deschanel qui entre d'un pas rapide, habi noir, le chapeau à la main, et gagne son fauteuil, suivi d'une armée de secrétaires et d'huisseries qui se répandent sur l'estraude.

Encore une attente dans le silence, troublé par les glissements de pied des députés gagnant leur place et le brouhaha d'une foule qui s'installe.

M. Deschanel dit : « La séance est ouverte ! » Un secrétaire fait semblant de lire le procès-verbal ; on expédie en gestes rituels et énigmatiques les besognes obligatoires des débuts de séance au milieu des frémissements d'une impatience de plus en plus aiguë.

Tout cela prépare admirablement les nerfs aux fortes émotions, aux réactions vibrantes.

Enfin, M. Deschanel annonce que « l'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport fait, au nom de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre deux députés ». Et alors, soudain, le silence se rétablit, gros d'angoisse.

Qui parlera le premier ?

On affirme que M. Caillaux ne voudra pas laisser M. Loustalot passer devant lui.

Il montera à la tribune tout de suite. Le silence deviendra formidable. On peut presque affirmer que nul dans l'assemblée ne le troublera par une exclamación agressive, à moins que des amis maladroits n'éprouvent le besoin d'affirmer leur sympathie par des applaudissements. En ce cas, ce sera tout de suite ce qu'on appelle la bataille, c'est-à-dire, entre les deux parties extrêmes de l'Assemblée, un concours de hurlements, et l'orateur ne pourra parler qu'après plusieurs torrents d'invectives échangées sans résultat.

Mais, encore une fois, ceci est peu probable et l'on peut parier presque à coup sûr pour le calme et la dignité.

Et comme M. Caillaux est un homme qui parle bien, avec des intonations et des formules personnelles et des trouvailles d'expression souvent heureuses, les députés sont au fond si amateurs d'éloquence qu'ils se laisseront prendre à celle-ci, au point de l'applaudir à l'occasion, même quand cette éloquence n'aurait aucun effet sur leur jugement.

— Si l'est vrai, conclut M. Clemenceau, que M. Barrère s'est permis de mettre l'autorité dont il dispose au service d'une telle entreprise, c'est lui qui doit comparaître devant la justice. Il y comparaitra comme M. Caillaux ; il faut dans tous les cas la lumière et l'instruction que M. Caillaux demande.

Interrogé sur le point de savoir si des pièces du dossier ont été versées postérieurement au départ de M. Briand et, dans l'affirmative, si ces pièces faisaient allusion à des événements que M. Briand a ignorés, M. Clemenceau a déclaré : « Je voudrais répondre : Non ! et je ne le peux pas sans mentir. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer plus longtemps. »

Il ajouta que « la situation n'est peut-être pas la même qu'au moment où M. Briand après avoir montré quelque sévérité lorsqu'il fut énervé par les députés de M. Barrère, c'est parce qu'il y a un état d'opinion, un état de suspicion qui se sont répandus dans le public et qui ne peuvent pas durer

## LE JEUNE HOMME PALE

PAR ALBERT ACREMANT

Les jeunes mariés viennent de rentrer de l'église. Pour les félicitations et pour le lunch, les amis se précipitent. Il y en a partout, dans les escales, dans les couloirs, dans les antichambres. On se pousse, on se bouscule, on s'intercale.

On échange des impressions et des gâteries autour du buffet :

— Je ne sais pas où mettre mon chapeau...

— Retirez donc vos gants...

— Très belle cérémonie !...

— Oh ! oui, très belle ! Passez-moi donc un sandwich...

Les personnes de la famille et les amis intimes se sont réfugiés dans la salle à manger et la véranda. Il ne sied point qu'ils prennent, pour le moment, autre chose qu'un verre de madère et un biscuit. Tout à l'heure, un festin les réunira autour d'une table somptueusement dressée.

Bien entendu, les cousins du jeune homme et les cousins de la jeune fille ne se connaissent guère. Les présentations sont faites de la façon la plus incohérente.

Ainsi, on remarque un jeune homme pâle, qui se tient droit près de la porte. Il fut à la mairie et à l'église, parmi les dix ou douze jeunes gens du cortège qui n'avaient pas de « dame ». Tour à tour les cousins de la mariée le prennent pour un parent du côté du jeune homme et les cousins du marié le prennent pour un parent du côté de la jeune fille. Pas un n'attache une importance particulière à sa présence, sauf qu'il semble impossible de n'être point frappé par sa pâleur et son regard sec.

À un certain moment un général à la barbiche blanche, qui s'est assis en face d'un magistrat aux favoris gris et à la droite d'une dame âgée, se tourne vers lui :

— Bridgez-vous, jeune homme ?

— Oui, mon général.

— Acceptez d'être notre quatrième.

— Volontiers...

Il s'installe et commence de jouer, froidement, le jeu le plus désordonné. Le sort s'acharne contre lui. Il n'y prend point garde. De temps à autre un des spectateurs se penche vers son voisin et demande :

— Qui est ce monsieur ?

La réponse se perd dans le tumulte. Il y a là un vieil oncle, qui fait, à lui seul, un bruit effrayant. C'est lui l'inévitable bout-en-train de la famille. Il promène de groupe en groupe la même facétie :

— Heureusement qu'il y a des enterrements et des mariages sans quoit, entre cousins, on ne se rencontrerai jamais !...

Un moment où le maître d'hôtel, à la porte de la serre, appelle les invités pour le dîner, comme par hasard le jeune homme pâle est oublié. Mais on a vite fait de lui trouver une place à côté d'un savant, copieusement décoré.

Le potage est à peine servi que celui-ci commence une véritable conférence. Il parle de ses communications aux académies, de ses missions à l'étranger, de ses explorations en Orient. Bref, il ne s'arrête qu'au dessert, lorsque le cliquetis des couverts contre les verres annonce la séerie des toasts.

Le père du marié remercie alors les parents de la jeune fille d'avoir bien voulu faire le honneur de son fils. Le père de la jeune fille, d'une voix émue, répond que sa famille est très fière d'accueillir un gendre aussi sérieux, aussi loyal, aussi travailleur. Le directeur de l'usine qui emploie la jeune femme comme ingénier remercie les deux familles de l'honneur qu'elles lui ont fait en le conviant à cette fête charmante. Il termine en annonçant discrètement que son ingénier aura une augmentation au 1<sup>er</sup> janvier. Un poète récite des vers en hommage à la mariée, « aussi gracieuse que jolie ». Un ami de collège du marié fait un discours gai, en rappelant des souvenirs d'enfance. On applaudit, on bat même quelques bâtons. On croit les discours terminés, lorsque le jeune homme pâle se lève.

Les conversations, qui avaient repris, sont quelques secondes avant de se calmer. Il attend, les mains appuyées au dossier de sa chaise. Par un regard démodé, il s'assure que tous les yeux sont exactement braqués sur lui.

Il remarque que la jeune mariée pâlit et chuchote quelques mots que son mari ne comprend pas, car il lui demande visiblement des explications.

Le silence est bien établi, très maître de lui, le jeune homme pâle porte la main à la poche intérieure de son habit. Il va sans doute en tirer un papier. Non. Il en tire un revolver. D'un geste net, il appuie le canon contre son front et presse la gâchette.

Un flot de sang inonde la nappe. Des femmes s'évanouissent. Le marié entraîne sa jeune femme, qui chancelle...

Qui était cet inconnu ? Un passant, qui avait rencontré plusieurs fois la jeune femme et qui l'aimait. Un jour il avait osé le lui dire. Elle l'avait éconduit. Nervos, malade, peut-être, il avait ainsi trouvé le moyen d'assister à ses noces et de s'attacher pour toujours, d'une façon horrible, à son souvenir...

Albert ACREMANT.

5 HEURES DU MATIN

## DERNIÈRE HEURE 5 HEURES DU MATIN

## LA SÉANCE DE NUIT, HIER FUT TUMULTUEUSE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La discussion sur les nouveaux impôts provoqua de vifs incidents.

La Chambre a continué hier la discussion des taxes nouvelles incorporées dans le projet de douzièmes applicables au troisième trimestre de 1918.

L'article 16, qui supprime la vocation héritière à partir du 4<sup>e</sup> degré, a donné lieu à une vive discussion. M. Sibille proposait de la maintenir jusqu'au 6<sup>e</sup> degré. M. Bedouet et ses amis socialistes, qui demandaient la suppression après le 4<sup>e</sup>, l'ont emporté par 308 voix contre 226. Ces dispositions seront applicables six mois après la cessation des hostilités.

L'article 23 dit que les déclarations de succession devront être faites sous serment.

— Ferez-vous prêter le serment devant le crucifix ? demande M. Louis Andrieux.

— Chacun fera le serment suivant sa conscience, dit le rapporteur.

Il en fut ainsi décidé.

Arrivée à l'article 34, la Chambre décida de tenir une séance à neuf heures pour continuer et terminer si possible.

Le cours de la séance du matin, la Chambre avait voté les articles 10 à 15 du projet.

L'article 10 établit, indépendamment des droits existants, une taxe sur le capital net global des successions lorsque le défunt ne laisse pas au moins quatre enfants vivants ou représentés. Le taux de cette taxe partira de 2 % pour les successions de 1.000 à 2.000 francs pour atteindre 24 % lorsque la succession dépassera 50 millions.

## La séance de nuit

À l'ouverture de la séance de nuit, à neuf heures, on constate naturellement l'absence de la plupart des députés qui l'ont votée.

La discussion des dispositions établissant un impôt de vingt centimes pour cent sur les achats et de 10/0 sur les achats d'objets de luxe donne lieu à un incident.

M. Bedouet demande à M. Klotz pourquoi il n'a pas imposé la parfumerie. Le ministre des Finances se fâche et reproche au député de la Haute-Garonne de se livrer à une aggression personnelle et de se faire l'écho d'un journal immobile qui a dit qu'il avait des intérêts dans une maison de parfumerie.

— C'est faux ! s'écrie M. Klotz. J'ai désigné la parfumerie parmi les objets imposés.

— Alors, réplique M. Bedouet, imposez les rassors.

Et ça continue sur ce ton.

M. Joseph Denais soutient la nouvelle taxe. M. Lasiès demande à la Chambre s'il ne vaudrait pas mieux revenir à son ancienne proposition d'impôt proportionnel par la timbre.

Et la discussion se poursuit dans le vacarme. A l'extrême gauche, MM. Bedouet, Vialle et quelques autres prétendent que le ministre des Finances les a injuriés.

M. Monestier, qui préside, a beau déclarer que personne n'a rien entendu, le tout reste évident.

M. Klotz veut parler, mais les cris et les bruits des pupitres couvrent sa voix.

A l'extrême gauche on demande le renvoi de la discussion. Ce renvoi est refusé par 360 voix contre 160.

Vers 11 h. 1/2 du soir, le calme se rétablit. Mais les socialistes déposent à chaque article une demande de scrutin public.

L'article 34 est ainsi voté par 403 voix contre 73. L'article 35 par 419 contre 82 ; l'article 36 par 407 contre 81. M. Betoulle dépose une demande de renvoi de la discussion. Elle est écartée par 363 voix contre 163.

Un minuit trente, à la demande des socialistes, le bureau est obligé de constater au moment de passer au vote sur l'article 37, que la Chambre n'est pas en nombre.

En conséquence, conformément au règlement, la séance est levée et renvoyée à ce matin 9 heures, pour la discussion des conclusions de la commission des poursuites. La discussion des impôts reprendra aussitôt après.

Léopold BLOND.

## Au Sénat

Le Sénat a voté hier les articles 5 à 59 et dernier du projet de loi sur la réparation des dommages de guerre, sauf quelques articles réservés dont la discussion a été renvoyée à une prochaine séance.

## LES COMMUNIQUES OFFICIELS

## Front français

14 HEURES. — Un important coup de main tenté par l'ennemi à l'est du Fayet (région de Saint-Quentin) a complètement échoué.

Activité de l'artillerie sur la rive droite de la Meuse dans la région au nord de Fleury, sur l'Hartmannswillerkopf et dans le secteur à l'est de Thann.

23 HEURES. — Activité d'artillerie intermittente en quelques points du front, plus vive dans la région du bois des Caurières.

En Alsace, les Allemands, qui tentaient d'aborder nos tranchées à l'ouest de Cernay, ont été repoussés par nos feux. A l'Hartmannswillerkopf, l'ennemi, à la faveur d'un très important coup de main, qu'il avait fait précéder d'un bombardement intense, avait pu pénétrer dans les éléments avancés de notre première ligne ; il en a été entièrement rejeté à la suite d'un combat corps à corps au cours duquel il a subi de lourdes pertes.

118 obus ont été lancés sur la ville de Reims.

## Front britannique

13 HEURES. — Rien de spécial à signaler.

21 H. 45. — Une tentative de coup de main allemande a échoué ce matin au nord-est de Messines sous nos feux d'infanterie et de mitrailleuses.

Des rencontres de patrouilles nous ont permis, au cours de la journée, de faire un certain nombre de prisonniers en différents points du front.

Aucun événement important à signaler en dehors de l'activité de l'artillerie à l'est d'Ypres.

Albert ACREMANT.

Les Etablissements JAMET-BUFFEREAU  
les mieux organisés pour apprendre Sténo, Comptabilité, etc. — Paris, 96, Rue de Rivoli. Sucrerie, Nancy, Bordeaux, Marseille. — Prog. gratuit.

EXCELSIOR

## CE QUE FUT LE GRAND DISCOURS DE M. LLOYD GEORGE AUX COMMUNES

« Avec le temps et le tonnage, c'est nous qui aurons le dernier mot », a déclaré le premier ministre anglais.

Au cours de la séance qu'elle a tenue, Nations sur laquelle M. Lloyd George se déclare d'accord avec M. Wilson. La Société des Nations ne peut sortir que de la victoire. S'il fallait y admettre le militarisme prussien triomphant, cette haute conception se serait une pure farce.

C'est au point de vue national que s'est placé surtout le premier ministre anglais pour examiner la situation militaire et politique. Il a déclaré avec force que l'Angleterre était prête à prendre de nouvelles mesures pour accroître ses réserves d'hommes. Il a montré aussi que les chantiers navals construisaient assez pour compenser, et au-delà, les pertes subies par la marine de commerce du fait de la guerre sous-marin. Cette double assurance lui a permis de résumer sa pensée dans cette formule frappante : « Avec le temps et le tonnage, c'est nous qui aurons le dernier mot, et l'ennemi ne l'ignore pas. »

M. Lloyd George est alors passé aux problèmes généraux qui sont soulevés par les négociations germano-russes, et il a abordé en face la question des buts de guerre. Il avait été plusieurs fois reproché à M. Lloyd George, en ces temps derniers, de ne pas s'être exprimé assez clairement à ce sujet.

En cinq articles, qui peuvent tenir chacun dans un seul paragraphe, M. Lloyd George a exposé les conditions de paix qu'il envisage.

La première, c'est la restauration complète des territoires conquis par l'Allemagne avec la réparation des dommages causés. Pas de conquêtes, pas même en Asie-Mineure. Il n'y a pas de prendre Constantinople. Pour l'Arménie et la Mésopotamie elle-même, l'Angleterre désire que leur sort soit réglé au Congrès de la paix, tout en stipulant qu'elles ne devraient pas retomber sous le joug des Turcs.

C'est également au Congrès de la paix qu'il appartiendrait de décider de l'attribution des colonies allemandes, en tenant compte des voix des populations.

La quatrième point exigé par M. Lloyd George, ce sont des sécurités sans lesquelles, en face de « l'arrogante et insatiable caste militaire qui a déchainé le conflit », toute paix serait un leurre.

Enfin le cinquième et dernier article, qui se réfère au précédent, concerne la Ligue des

constitances sur lesquelles non seulement le gouvernement mais aussi le pays ne posent aucun contrôle.

Le gouvernement se voit donc obligé de prendre certaines mesures pour l'appel des hommes qui ont été jusqu'ici protégés par les restrictions déjà mentionnées, afin que ceux-ci prennent à leur tour la défense de leur pays dans une autre sphère d'activité.

Avant de demander à la Chambre des communes la législation nécessaire pour mettre à exécution les intentions du gouvernement, le ministre du Service national invitera les chefs des syndicats à se renconter avec lui pour discuter la situation.

## Déclarations de M. Giolitti à la Chambre italienne

ROME, 21 décembre. — À la séance d'hier à la Chambre italienne, M. Pirolini, ayant appris M. Caillaux « le Giolitti de la France », M. Giolitti monta à la tribune et fit cette déclaration :

— Je prends acte avec satisfaction, dit-il, des déclarations de M. Pirolini, en ce qui me concerne, mais je déclare qu'au point de vue politique je n'accepte pas la comparaison qu'il a faite ; et cela pour une raison fondamentale, à savoir que, jamais je n'ai soutenu et que je ne soutiendrais jamais l'idée d'une paix séparée, ni de n'importe quel acte qui ne soit pas de loyauté absolue envers nos alliés.

Le deuxième point exigé par M. Lloyd George, ce sont des sécurités sans lesquelles, en face de « l'arrogante et insatiable caste militaire qui a déchainé le conflit », toute paix serait un leurre.

Enfin le cinquième et dernier article, qui se réfère au précédent, concerne la Ligue des

## Le non-lieu maintenu dans l'affaire Almeyda

La chambre des mises en accusation a rendu, hier, son arrêt dans l'affaire Almeyda. La Cour avait, on s'en souvient, ordonné un supplément d'enquête.

La chambre des mises en accusation s'est donc bornée à confirmer l'ordonnance de non-lieu rendue par le juge Drioux.

Le record d'altitude en avion est détenu par un Français

## Deux protestations

M. Lacave-La Plagne, député d'Argelès, proteste, hier, contre certains passages de la lettre de M. de Saint-Pair, sur les agissements de M. Caillaux à Rome et qui représentent Mgr Pacelli, ancien chef de cabinet du cardinal Gasparri, comme « le plus fougueux des pacifistes à tout prix ».

Jamais, écrit M. Lacave-La Plagne, il n'a par douter de la légitimité des revendications de l'Entente. Et le seul désir que lui ai entendu énoncer, c'est de voir le gouvernement français témoigner à l'Église une bienveillance particulière dans l'avenir en Alsace-Lorraine. C'était son droit absolu.

D'autre part, M. Henry de Jouvenel a adressé à M. André Puisant, rapporteur de la commission des poursuites, une lettre pour protester contre une citation de M. Caillaux qui semblerait lui faire tenir des propos tenus au contraire par l'ancien président du Conseil.

M. Bettencourt-Rodriguès a été nommé ministre de Portugal à Paris. Il avait déjà occupé ce poste sous le gouvernement Piamenta de Castro. En attendant l'arrivée du nouveau ministre, M. Oliveira, premier secrétaire d'ambassade, a été désigné pour gérer la légation en qualité de chargé d'affaires.

## MARIAGES

On annonce les fiançailles du sous-lieutenant Robert de Bonnefoy, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire, huit fois cité à l'ordre du jour, fils du vicomte de Bonnefoy, capitaine de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, décoré de la croix de guerre, et de la vicomtesse de Bonnefoy, avec Mlle Alice Millevoye, fille de M. Jacques Millevoye, avocat à la Cour d'appel de Lyon, décédé, et de Mme Jacques Millevoye, et petite-fille du premier président Millevoye.

En l'église de Bresson (Isère) vient d'être bénie, dans l'intimité, le mariage de Mlle Colette de Réneville, fille du comte de Réneville, ingénieur des arts et manufactures, et de la comtesse, née de Longeville, avec M. Charles de Marliave, ingénieur des ponts et chaussées, capitaine au 8<sup>e</sup> génie, décoré de la croix de guerre, fils de M. Louis de Marliave, commissaire de la marine, décédé, et de Mme, née Laromiguère.

Dans l'intimité a été célébré, hier, le mariage de M. Paul Zang, lieutenant d'artillerie de réserve, momentanément détaché comme instructeur à l'école de Fontainebleau, fils de l'industriel, ancien adjoint au maire du treizième arrondissement, avec Mlle Suzanne André-Lebon, fille de l'ancien ministre.

## DEUILS

## Nous apprenons la mort :

Du général de division Borsig, du cadre de réserve, décédé à Chambéry, dans sa quarante-cinquième année;

De M. Xenophor, ministre de Roumanie au Japon, où il était arrivé récemment, mort des suites d'une opération;

De M. Edmond Ferrus, premier secrétaire et doyen de la rédaction de la *Petite Gironde*, décédé à Bordeaux;

Du général en retraite André Cabal, de l'armée italienne, commandeur de la Couronne d'Italie, qui a succombé à Nice;

Du docteur Marius-André Horand, ancien chirurgien en chef de l'Antiquaille, secrétaire général de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, ancien président de la Société nationale de Médecine de cette ville, décédé à soixante-dix-neuf ans.

## BIENFAISANCE

Nous rappelons qu'aujourd'hui samedi et demain dimanche aura lieu, au ministère de la Marine, la vente de l'*Orphelinat des Arts*. Tous les comptoirs sont tenus par l'élite des femmes françaises représentant le monde de l'art et de la charité, et pourvus d'objets utiles et charmants à des prix modiques. A la tombola organisée par la présidente, Mme Poillot, les peintres, les sculpteurs ont envoyé des œuvres remarquables.

Prière d'adresser les avis de Naissances, Mariages, Décès, etc., à l'Office des Publications, 24, boulevard Poissonnière. Téléphone Central 52-11. Bureaux : 9 à 6 heures ; dimanches et fêtes, 11 à 12 heures ; 5 à 6 heures. Prix spéciaux consentis à nos abonnés.

## Noël aux Galeries Lafayette.

Suivant leur tradition, les Galeries Lafayette ont organisé pour demain, dimanche 23 décembre, une fête de Noël, qu'elles offrent dans leur grand hall aux écoles du neuvième arrondissement, aux enfants réfugiés français et alliés et à ceux de leurs employés, sous le patronage de la municipalité et la présidence effective de M. Maithieu-Prevost, maire.

La cérémonie, qui revêtira cette année un éclat tout particulier, aura lieu avec l'assistance de l'éminent député protestataire d'Alsace-Lorraine, M. l'abbé Wetterlé, qui prendra la parole.

Les petits invités sont au nombre de sept mille environ. Chacun d'eux recevra un jouet, des friandise et un bon dormant droit à l'achat d'un objet utile, soit aux Galeries Lafayette, soit chez n'importe lequel des commerçants du neuvième arrondissement.

Le programme artistique de la fête comprend les noms de quelques-uns des plus brillants artistes de nos principaux théâtres.

Le grand nombre de manuscrits qui nous sont envoyés et la nécessité où nous nous trouvons de ne pas les rendre, qu'ils soient épubliés ou non, nous forcent à prier nos confrères et nos correspondants de garder copie des articles qu'ils nous aressent.

## Maladies de la Femme

## LA MÉTRITE

Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace.

Ce sont les femmes atteintes de Métrite. Celles-ci ont commencé par souffrir, au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les hémorragies les ont épousées.

Elles ont été sujettes aux maux d'estomac, Crampes, Algoeux, Nausées, mouvements, aux Migraines, aux Idées noires. Elles ont ressenti des élancements continus dans les bas-ventre et ont eu un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible.

Pour guérir la Métrite, la femme doit faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé Soury

qui fait citer le saigné, décongestionne les organes et les cicatrise, sans qu'il soit besoin d'une opération.

La Jouvence de l'Abbé Soury guérit sûrement, mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption jusqu'à sa disparition.

Il est bon de faire une fois par jour des injections avec l'*Hippocrate des Flacons* (1 fr. 50 la boîte, + 0 fr. 20 pour l'impôt).

Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la Jouvence de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, si elle veut éviter les gouttes, Fibrome, Tumeurs, cancers, Varices, Lipométes, Hémorroïdes, Accidents du Retour d'âge, Chaleurs, Vapeurs, Étouffements, etc.

La Jouvence de l'Abbé Soury se trouve dans toutes les Pharmacies : le flacon, 4 fr. 25, franco gare, 4 fr. 35. Les quatre flacons, 17 fr. 50, sont à midi-posté, adressé à la Pharmacie M. DUMONTIER, à Rouen.

Ajouter 0 fr. 50 par flacon pour l'impôt.

Bien exiger la Véritable

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

avec la signature Mag. DUMONTIER

(Note: contenant renseignements gratis.) 286

EXCELSIOR  
DES TCHÉCO-SLOVAQUES VONT COMBATTRE A NOS COTES

## DES TCHEQUES, REVETUS DE NOTRE UNIFORME, SONT DÉJÀ SUR NOTRE FRONT

Nous avons annoncé, dans notre numéro de mercredi, que, par décret rendu sur la proposition des ministres de la Guerre et des Affaires étrangères, le président de la République venait d'autoriser la création, en France, d'une armée tchéco-slovaque,

forte de 80.000 hommes. Voici deux photographies de Tchèques qui combattent déjà sur notre front. L'un d'eux, à gauche, qui étudie le maniement du sabre, est encore en costume national. Les autres portent une cocarde aux couleurs de leur pays.

## BLOCS - NOTES

## SIMPLE histoire.

Je ne la croirais pas vraie si elle ne m'était contée par l'officier qui en fut témoin. Cet officier — lieutenant aviateur, chef d'escadrille — accompagnait, ce jour-là, à trois ou quatre kilomètres au-dessus de nos têtes, l'aviateur Madon qui « voulait du Boche ». Il l'avait déclaré avec bonne humeur en quittant les lignes : il lui en fallait un à descendre ».

Madon est un de nos as renommés. Ses adversaires le connaissent bien, et suivent les circonstances, le guettent ou l'évitent... Aussi bien n'ont-ils jamais grand mal à l'apercevoir : afin d'être vu de plus loin, Madon, me dit le lieutenant V..., a fait peindre en rouge son avion. Il semble appeler l'ennemi, lui crier : « C'est moi ! quand vous voudrez... » Et ce matin-là, justement, il venait d'apercevoir, au fond du ciel la proie désirée...

Madon court au Boche, qui l'a reconnu et se dérobe. Une course folle s'engage. L'adversaire est serré de près, tourné, ramené vers nos lignes, ou finalement il atterrit. Prisonnier !

Notre as l'a rejoint. L'appareil allemand est un biplace d'où descendait l'aviateur et son compagnon. Avant qu'ils aient eu le temps de le détruire, on s'est emparé d'eux, et on les interroge.

Tous deux parlent français très correctement ; et voici une première amusante surprise : le compagnon du Boche (observateur ou mitrailleur ?) s'avoue ravi de l'aventure. Il est Alsacien. Il a même des parents à Paris, rue Rambuteau, un oncle et une tante qu'il aime beaucoup et avec qui il va pouvoir enfin correspondre !

Le Boche, lui, n'a pas de parents chez nous... Il le dit, du moins, mais il semble enchanter d'avoir notre as en face de lui et de pouvoir un peu causer.

— Ah ! monsieur Madon, je vous connais bien, allez ! nous vous connaissons tous !

Et l'Allemand se répand en louanges, vante l'adresse de son adversaire, lui rappelle, en homme du métier, tels exploits de l'aviateur qui furent admirés des Boches son ingéniosité, son courage. Il conclut :

— Monsieur Madon, je vais vous proposer quelque chose...

— Quoi ?

— Après la guerre, je construirai en Allemagne un aérodrome où sera installée une belle école d'aviation. Voulez-vous y venir comme moniteur ? Il y aura de l'argent à gagner.

Le Boche faisait cette proposition très simplement, avec un sourire. La réponse fut plutôt vive... Le Boche n'insista pas.

## SONIA.

## Précautions

La questure ne veut décidément pas qu'il y ait du bruit dans les galeries et les tribunes de la Chambre pendant la séance d'aujourd'hui.

Aussi, les recommandations les plus vives ont-elles été faites aux députés auxquels

ont été remises les cartes d'entrée tant désirées :

— Ne les donnez qu'à bon escient. Sachez bien qui s'en servira. Nous exigerons que chaque carte porte le nom et l'adresse de la personne qui la présentera.

Il n'est pas question de sanctions, mais peut-être va-t-on proposer l'insertion au règlement d'un article spécial punissant les députés qui auront donné des cartes à n'importe qui.

Madon est un de nos as renommés. Ses adversaires le connaissent bien, et suivent les circonstances, le guettent ou l'évitent... Aussi bien n'ont-ils jamais grand mal à l'apercevoir : afin d'être vu de plus loin, Madon, me dit le lieutenant V..., a fait peindre en rouge son avion. Il semble appeler l'ennemi, lui crier : « C'est moi ! quand vous voudrez... » Et ce matin-là, justement, il venait d'apercevoir, au fond du ciel la proie désirée...

Madon court au Boche, qui l'a reconnu et se dérobe. Une course folle s'engage. L'adversaire est serré de près, tourné, ramené vers nos lignes, ou finalement il atterrit. Prisonnier !

Notre as l'a rejoint. L'appareil allemand est un biplace d'où descendait l'aviateur et son compagnon. Avant qu'ils aient eu le temps de le détruire, on s'est emparé d'eux, et on les interroge.

Tous deux parlent français très correctement ; et voici une première amusante surprise : le compagnon du Boche (observateur ou mitrailleur ?) s'avoue ravi de l'aventure. Il est Alsacien. Il a même des parents à Paris, rue Rambuteau, un oncle et une tante qu'il aime beaucoup et avec qui il va pouvoir enfin correspondre !

Le Boche, lui, n'a pas de parents chez nous... Il le dit, du moins, mais il semble enchanter d'avoir notre as en face de lui et de pouvoir un peu causer.

— Ah ! monsieur Madon, je vous connais bien, allez ! nous vous connaissons tous !

Et l'Allemand se répand en louanges, vante l'adresse de son adversaire, lui rappelle, en homme du métier, tels exploits de l'aviateur qui furent admirés des Boches son ingéniosité, son courage. Il conclut :

— Monsieur Madon, je vais vous proposer quelque chose...

— Quoi ?

— Après la guerre, je construirai en Allemagne un aérodrome où sera installée une belle école d'aviation. Voulez-vous y venir comme moniteur ? Il y aura de l'argent à gagner.

Le Boche faisait cette proposition très simplement, avec un sourire. La réponse fut plutôt vive... Le Boche n'insista pas.

## LE PONT DES ARTS

Au début de tabac de la Chambre, un député demande :

— Voulez-vous me donner une boîte Haute-Cour, mademoiselle, s'il vous plaît ?

— Avec un sourire charmant, la buraliste lui donne une boîte de cigarettes « sénateurs ».

## CAPITALE DISPOSIBLES

pour Affaires industrielles et commerciales  
ESCOMPTES, OUVERTURES DE CRÉDIT  
OPÉRATIONS SUR VALEURS DE BOURSE, etc.

la Demoiselle de la Scène, le Nu au ruisseau et le Portrait de Berlioz.

Mlle Madalena Tagliari est une des meilleures adeptes d'un pianiste. Elle compte au nombre des virtuoses les plus vraiment personnelles. C'est un très grand succès qu'elle vient de remporter, avec son premier concert, à la salle des Agriculteurs. Notre collaborateur Sem a tracé de la brillante artiste une curieuse et spirituelle silhouette qu'il a fixée tandis qu'elle était au piano. C'est ce croquis léger et précis que nous publions ici.

M. Franz Toussaint est à Hafiz et Saadi ce que Fitzgerald fut à Omar Khayyam. Il les traduit et les comprend si bien qu'il viendra certes un jour où il sera poète persan lui-même, ainsi que l'atteste le *Tapis de jasmin*, qui sera pour nous éternelle.

Le peintre Signac va publier prochainement un livre sur Stendhal.

## LE VEILLEUR.

Comédie-Française, 1 h. 30, matinée à la mémoire des poètes tombés au champ d'honneur, Edouard-VII, 2 h. 15, Marion Delorme.

Grande-Salle, 8 h. 30, la *Marraine de l'escouade*, Variétés, 8 h. 15, *Potash et Perlmutt*, Gymnase, 8 h. 30, *Petite Reine*, Porte-Saint-Martin, 8 h. 15, *Grand-Père*, Trianon-Lyrique, 8 h. 15, *La Fille et la Fine*, Porte-Saint-Martin, 8 h. 30, *La Course au bonheur*, Sarah-Bernhardt, 8 h. 30, les *Nouveaux riches*, Porte-Saint-Martin, 8 h. 30, la *13<sup>e</sup> chaise*, avec Réjane, Apollo, 8 h. 15, *l'Homme à la clef*, Palais-Royal, 8 h. 15, *le Compartiment des dames seules*.

Athenae, 8 h., *le Marchand d'estampes*, Bouffes-Parisiens, 8 h. 15, *Madame et son fils*, Nouvel-Ambigu, 8 h. 15, *le Système D*, Renaissance, 8 h. 30, les *Drâges d'Hercule*, Cluny, 8 h. 30, *Quatre femmes et un caporal*, Déjazet, 8 h., *les Femmes à la caserne*, Édouard-VII, 8 h. 15, *la Petite bouteille d'abraham*, Fémina, 8 h. 30, *Gobet de Paris*, Loc-Wag, 27-28, Grand-Guignol, 8 h. 30, *la Grande Epouvante*, Capucines (Tél. Gut, 56-40), 8 h. 30, à part ça, *le Grand Jeu, le Prologue*, Th. Michel, 8 h. 30, *Plus ça change*, Comédie-Marigny, 8 h. 30, *la Mariée du Tou-ring Club*, Caumartin, 8 h. 15, *la Jambe !* fantaisie-revue en 2 actes et 25 tableaux.

SPECTACLES DIVERS

Folies-Bergère, 2 h. 30 et 8 h. 30, la *Revue féerique*.

Olympia, 8 h. 30, *Vingt vedétés et attractions*.

Casino de Paris, 8 h. 30, Gaby Deslys, H. Pilcer, Boucet, Rose Amy dans la revue *Laissez-les tomber*.

Ba-Ta-Clan, 8 h